

## Plonéour Lanvern Conseil municipal du 21 décembre 2015

Motion relative au traité de libéralisation des échanges transatlantiques (TAFTA) :

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne ont approuvé le mandat donné à la commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis. Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels. Avec cet accord, l'agro-business américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires » : le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schiste. L'interdiction des OGM ne sera plus possible.

⇒ Ces accords auront des incidences au niveau local pour l'emploi et pour les services publics :

L'impact sur l'agriculture de la suppression des droits de douane agricoles conduira à une baisse du niveau de vie des paysans et agriculteurs, à une disparition toujours plus rapide des petites et moyennes exploitations et à une désertification accrue du monde rural.

L'impact sur les petites et moyennes entreprises risque d'être fortement négatif : les dispositions de l'accord ne permettront plus aux collectivités locales, ni de soutenir les acteurs économiques locaux via des soutiens directs (subventions), ni d'inclure des critères sociaux et de qualités environnementales dans leurs achats et demandes de prestations.

Le retour à une gestion publique d'un service d'intérêt général précédemment privatisé, ainsi que la création de nouveaux services publics, seront pénalisés.

Les élus de Plonéour-Lanvern réunis en conseil municipal déplorent l'opacité des négociations en cours. Ils s'opposent à tout processus tentant d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de protection des citoyens, des salariés et des consommateurs.

**Le conseil municipal refuse l'érosion de ses capacités d'organisation et de régulation du développement économique local mises en œuvre dans l'intérêt général. Il demande l'ouverture d'un débat démocratique national sur les conséquences de ces traités associant la pleine participation des collectivités territoriales, et l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement dit Grand Marché Transatlantique tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.**

**Motion adoptée à l'unanimité**